

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 4 février 2021

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 29 janvier 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 74

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Hana WALIDI-ALAOUI
M. Pierre PRIBETICH	Mme Kildine BATAILLE	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Thierry FALCONNET	M. Christophe AVENA	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie VACHEROT	Mme Catherine VICTOR
M. José ALMEIDA	M. Marien LOVICHI	M. Gérard HERRMANN
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Laurent GOBET
M. Jean-François DODET	M. Christophe BERTHIER	M. Jean DUBUET
Mme Françoise TENENBAUM	M. Georges MEZUI	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Laurence FAVIER	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	M. Massar N'DIAYE	Mme Céline TONOT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Lydie PFANDER-MENY	M. Jean-Marc RETY
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-François COURGEY	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Claire TOMASELLI	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Didier RELOT
M. Philippe LEMANCEAU	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Monique BAYARD
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Céline RENAUD	M. Philippe SCHMITT
M. Jean-Philippe MOREL	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Isabelle PASTEUR
M. Antoine HOAREAU	Mme Laurence GERBET	Mme Céline RABUT
M. Hamid EL HASSOUNI	M. Bruno DAVID	M. Frédéric GOULIER
Mme Brigitte POPARD	Mme Claire VUILLEMIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Christine MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Adrien GUENE
Mme Nadjoua BELHADEF	M. Olivier MULLER	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Nicolas BOURNY	M. Lionel SANCHEZ	M. Cyril GAUCHER
M. Guillaume RUET	M. Patrick AUDARD	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
	M. Léo LACHAMBRE	M. Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

M. Nicolas SCHOUTITH	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
M. Patrick CHAPUIS	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Patrick BAUDEMONT	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Lydie PFANDER-MENY
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Patrice CHATEAU pouvoir à M. Olivier MULLER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Catherine GOZZI pouvoir à M. Philippe SCHMITT

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Contrat métropolitain conclu le 5 avril 2018 avec la Région Bourgogne-Franche-Comté - Avenant n°2

Par délibération du 30 mars 2018, le Conseil métropolitain de Dijon Métropole a approuvé le projet de contrat métropolitain à conclure avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ce document contractuel, qui a été signé le 5 avril 2018, prévoyait la réalisation de 38 projets visant à renforcer la dimension métropolitaine, pour un montant de plus de 266 M€ d'investissements portés par différents acteurs du territoire, dont Dijon Métropole, et l'intervention financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 50 M€.

Bien que la durée du contrat métropolitain ait été, en raison de la crise sanitaire, prolongée d'une année par avenant n°1 apporté unilatéralement par la Présidente de Région le 9 juillet 2020, il apparaît que 8 des 38 projets concernés ne pourront malheureusement pas être engagés dans sa temporalité, c'est à dire avant le 31 août 2021.

Il s'agit des opérations suivantes – rayonnement culturel grand théâtre (fiche action n°7), création d'une école d'architecture (fiche action n°8), département d'odontologie (fiche action n°43), création de bâtiments low cost pour la création de start up (fiche action n°49), protection des ressources en eau (fiche action n°56), réalisation d'une passerelle piétons entre Valmy et Toison d'Or (fiche action n°81), extension Sciences po (fiche action n°83) et contrat de réciprocité ville-campagne (fiche action n°87) – actions à la réalisation desquelles la Région avait prévu de consacrer 6,1 M€.

Cette dernière propose de réaffecter cette somme, par le biais d'un avenant n°2 joint en annexe de la présente délibération, de la manière suivante :

- abondement supplémentaire de 2 M€ sur la fiche action n° 2A « cité internationale de la gastronomie et du vin (CIGV) – UNESCO – pôle culturel » ;
- abondement supplémentaire de 4 M€ sur les fiches action n° 75 « école d'ingénieurs en électronique, informatique et numérique (ESEO) » et n°80 « école spéciale des travaux publics (ESTP) » qu'il est proposé de regrouper en une seule fiche compte tenu des synergies des futures activités de ces deux établissements .

Par le même avenant, la Région propose de modifier l'affectation des 2 M€ prévus dans la mise en œuvre de la fiche n°10 « rénovation du site des Poussots », pour prendre en compte le changement de destination des lieux qui, à terme, n'accueilleront plus le DFCO, mais la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de football. C'est ainsi qu'1 M€ serait consacré au transfert du centre de la performance de ce club sur le site de l'Ecoparc Dijon Bourgogne situé sur les communes de Saint Apollinaire et de Quetigny, au droit de l'échangeur « Bois Guillaume », et 1 M€ à l'aménagement du terrain annexe du Parc Municipal des Sports destiné à accueillir l'équipe féminine du DFCO.

LE CONSEIL

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- **d'approuver** le projet d'avenant n°2 à apporter au contrat métropolitain signé le 5 avril 2018, joint à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit avenant, ainsi qu'à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à prendre toute décision et à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 71

CONTRE : 0

DONT 9 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 12

NE SE PRONONCE PAS : 0